

Les taxes environnementales dans l'économie européenne de 1995 à 2003

Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

1/2007

Environnement

Auteur

Nancy STEINBACH

Contenu

Taxes sur l'énergie: les ménages y contribuent autant que les entreprises.....2

Les émissions de dioxyde de carbone en augmentation dans le secteur des transports et des communications 3

Taxes sur les transports: les ménages en payent la majeure partie 4

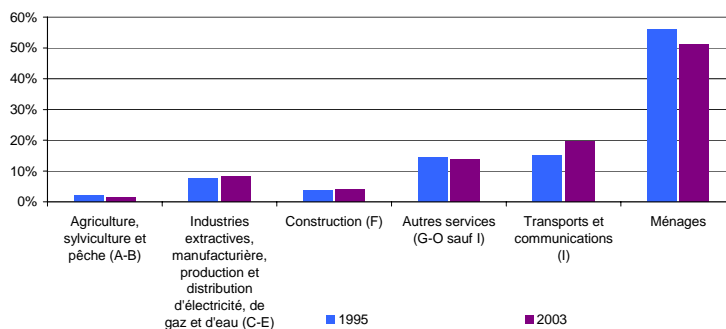
Annexe: Tableaux 5

Les taxes environnementales sont utilisées depuis longtemps comme un instrument servant à ajuster les recettes des budgets nationaux et, dans une certaine mesure, incitent les citoyens à modifier leur comportement en augmentant le prix de certains produits néfastes pour l'environnement. L'Europe, à travers les efforts qu'elle a consentis, tels que le processus de Lisbonne, fait une large place aux taxes environnementales en tant qu'un instrument capital, non seulement en matière de protection de l'environnement, mais aussi de compétitivité et de croissance économique. La réforme de la fiscalité «verte» devrait entraîner une baisse des impôts sur le travail conjuguée à une augmentation des taxes environnementales. Ce numéro de *Statistiques en Bref* est le premier du genre à expliquer comment les taxes environnementales sont réparties dans les différentes économies européennes et à brosser le portrait du payeur de taxes environnementales. Compte-tenu des données disponibles, seuls certains États membres, plus la Norvège et la Bulgarie, sont présentés ici.

En 2003, au sein de l'UE-25, les taxes sur l'énergie représentaient 76% de l'ensemble des taxes environnementales, les taxes sur les transports 21%, les taxes relatives à la pollution et aux ressources se partageant le reste. Ce numéro de *Statistiques en Bref* s'intéressera donc plus particulièrement aux taxes sur l'énergie et les transports.

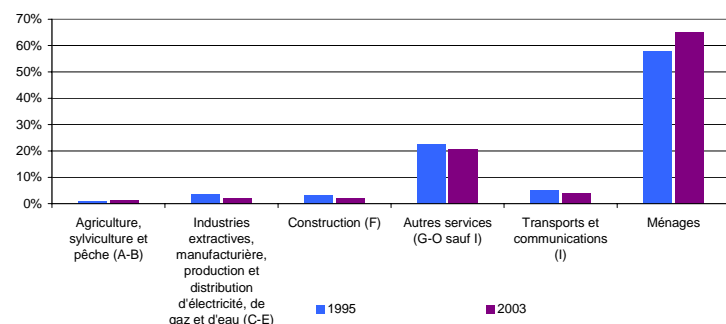
En 2003, les ménages et les entreprises (sections A à O de la NACE) de l'UE-15 payaient un montant total de taxes sur l'énergie presque identique. Néanmoins, la consommation finale d'énergie pour les entreprises s'élève à 70%. La part de taxes sur l'énergie acquittée par les ménages a diminué de 5% depuis 1995, la charge se déplaçant légèrement vers le secteur des entreprises et surtout vers le secteur des transports. Cependant, les ménages, tout comme les entreprises, continuent à payer de plus en plus de taxes sur l'énergie, comme le montre le tableau 1 de l'annexe.

Graphique 1 - Répartition de l'ensemble des taxes sur l'énergie au sein de l'UE-15 par branche d'activité de 1995 à 2003



En ce qui concerne les taxes sur les transports en 2003, les ménages de l'UE-15 payaient 65% du total de ces taxes. De 1995 à 2003, leur part a augmenté de 7%. Les ménages et certaines entreprises de l'UE-15 ont, dans l'ensemble, payé de plus en plus de taxes sur les transports comme le montre le tableau 4 de l'annexe.

Graphique 2 - Répartition de l'ensemble des taxes sur les transports au sein de l'UE-15 par branche d'activité de 1995 à 2003



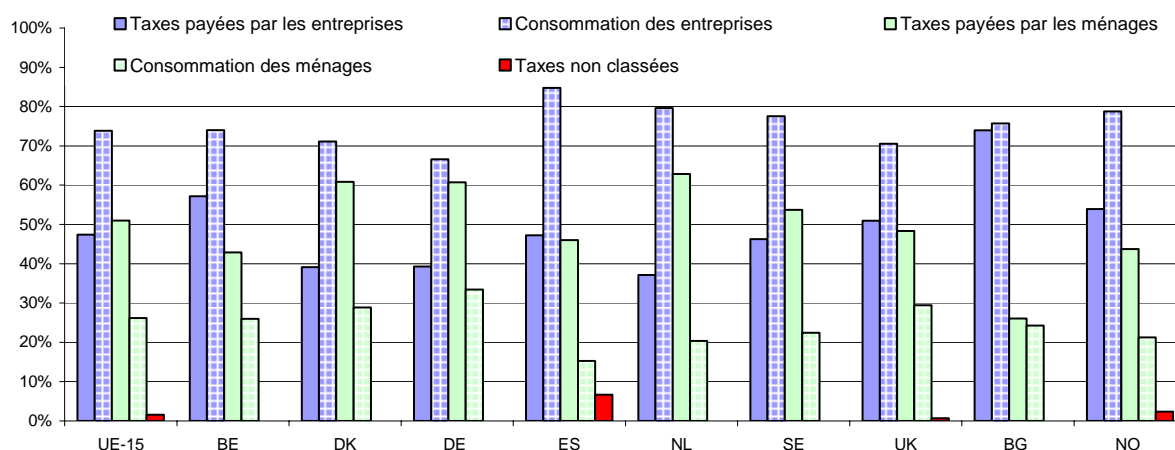
Taxes sur l'énergie: les ménages y contribuent autant que les entreprises

En 2003, la collecte des taxes sur l'énergie a rapporté environ 202 milliards d'euros aux économies générales des gouvernements de l'UE-25 (dont 194 milliards pour l'UE-15). Cela représente environ 5% du total des impôts et cotisations sociales perçus. Les taxes sur l'énergie comprennent, par exemple, les droits d'accise sur les huiles minérales et les taxes sur l'électricité, le charbon et le gaz. Le graphique 3 montre la part du secteur des entreprises et des ménages dans le total des taxes sur l'énergie. Il présente aussi leur part dans la consommation finale d'énergie. Au sein de l'UE-15, la part des ménages représente juste un peu plus de 50% des taxes sur l'énergie mais leur consommation finale d'énergie ne constitue qu'un peu plus de 26% de la consommation totale d'énergie.

En Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni, en Bulgarie et en Norvège, c'est le secteur des

entreprises qui paye la majeure partie des taxes sur l'énergie. Ces dernières années, les ménages de l'UE-15 ont payé un volume croissant de taxes sur l'énergie en termes nominaux comme le montre le tableau 1 de l'annexe. Toutefois, le revenu disponible des ménages a aussi augmenté; la hausse la plus importante du revenu disponible net s'élevant à presque 70%, et a été constatée en Norvège entre 1995 et 2002 (voir le tableau 3 de l'annexe). Si l'on compare les taxes sur l'énergie que paient les ménages avec leur revenu disponible net, on se rend compte qu'en Europe la contribution des ménages baisse relativement tous les ans, exception faite des Pays-Bas, où une part croissante du revenu est consacrée au paiement des taxes sur l'énergie. La part du revenu disponible net que représentent les taxes sur l'énergie varie de 4% au Danemark à 1% en Belgique, en Espagne et en Bulgarie.

Graphique 3 - Part de l'ensemble des taxes sur l'énergie et de la consommation finale d'énergie pour le secteur des entreprises et les ménages, 2003



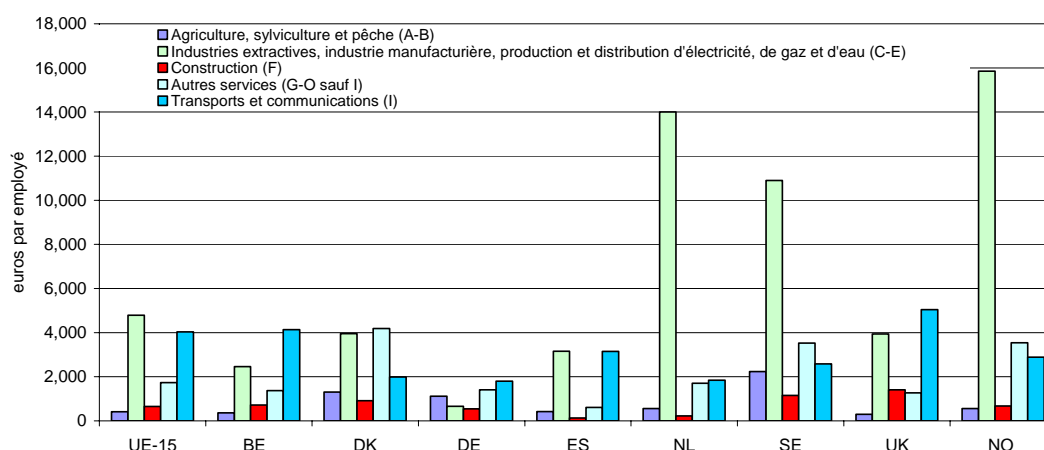
Remarque: BE: 2002, BG: 2001, NO: données préliminaires de 2001, DE comprend les taxes sur l'énergie destinées aux transports uniquement pour 1999. La consommation finale d'énergie de 2003 est provisoire pour l'UE-15, DE et ES. Les statistiques sur la consommation finale d'énergie regroupent tout un ensemble de secteurs de la NACE. Veuillez vous reporter aux notes méthodologiques.

En 2003, les économies de l'UE-15 employaient environ 171 millions de personnes et leurs valeurs ajoutées brutes combinées contribuaient à hauteur de 8 520 milliards d'euros à leurs produits intérieurs bruts. En 2003, au sein de l'UE-15 les taxes sur l'énergie des différents secteurs économiques s'élevaient à 92 milliards d'euros. Les plus gros contributeurs de l'UE-15 sont les transports et les communications (section I de la NACE) qui ont payé 38 milliards d'euros en 2003 (environ 42% de l'ensemble des taxes sur l'énergie versées par les entreprises), suivis par les autres services (sections G à O, sauf I de la NACE) qui ont payé 27 milliards d'euros. Le graphique 4 montre qu'en 2003, au sein de l'UE-15, chaque branche d'activité versait en moyenne entre 5000 euros et un peu plus de 400 euros de taxes sur l'énergie par salarié. Les Pays-Bas, la Suède et la Norvège sont bien au-dessus des

moyennes de l'UE pour les branches d'activités que sont les industries extractives, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (sections C à E de la NACE). Ces branches d'activités payent de 11 000 euros par employé en Suède à 16 000 euros par employé en Norvège.

Il existe des exonérations de certaines taxes considérées comme des taxes sur l'énergie. La plupart de ces exonérations visent à préserver la compétitivité au niveau international. Au sein du secteur des transports, dans les pays européens, les transports aériens sont ainsi exonérés de la taxe sur le kérosène et la navigation internationale est normalement exonérée de différents types de taxes sur l'énergie.

Graphique 4 - Taxes sur l'énergie en euros par employé et par branche d'activité pour l'année 2003



Remarque: BE: 2002, NO: données préliminaires de 2001, DE: comprend les taxes sur l'énergie destinées aux transports uniquement pour 1999.

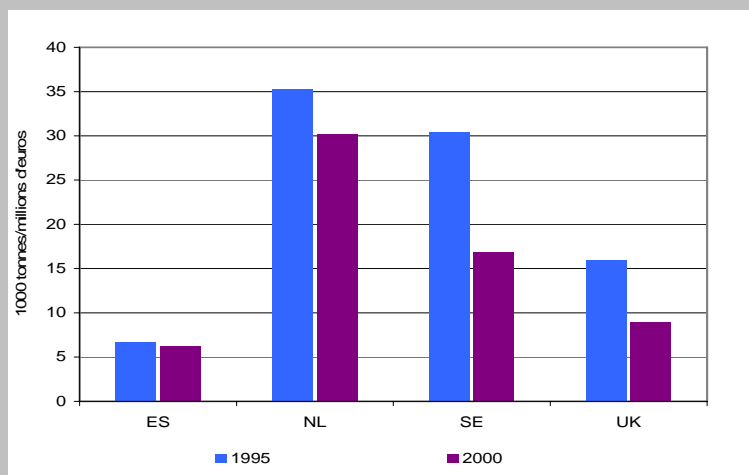
Les émissions de dioxyde de carbone en augmentation dans le secteur des transports et des communications

Entre 1995 et 2002, presque tous les pays figurant dans le graphique 4 ont vu augmenter les émissions de dioxyde de carbone dans les transports et communications à l'exception de la Suède (pas de données disponibles pour la Bulgarie) (voir tableau 5 de l'annexe). Pendant la même période, on a observé une hausse des taxes perçues dans ce secteur, la plus forte augmentation, de plus de 100%, ayant eu lieu au Royaume-Uni.

Le graphique 5 montre l'intensité des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) par rapport aux taxes sur l'énergie corrigées de la déflation. Entre 1995 et 2000, du fait de l'augmentation des taxes sur l'énergie perçues dans les pays présentés dans le graphique, le rapport entre les émissions de CO₂ et les taxes sur l'énergie a diminué. Le lien qui existe entre les émissions de CO₂ et les taxes sur l'énergie n'est pas évident. Par exemple, une augmentation

des recettes fiscales sur l'énergie avec diminution simultanée des émissions de CO₂ peut s'expliquer au moins de deux façons. Premièrement, par un passage à une énergie plus fortement taxée. Cela peut entraîner une réduction de la consommation d'énergie et donc une réduction des émissions de CO₂. La demande d'énergie étant peu variable, il n'y a pas de baisse des recettes des taxes sur l'énergie. La deuxième explication consisterait en une modification de la palette énergétique s'orientant vers une énergie avec une teneur réduite en carbone: le taux de la taxe ne tenant pas compte de la teneur en carbone, les recettes demeureraient stables. Par exemple, au Royaume-Uni le taux de taxation des combustibles hydrocarbonés est basé sur leur teneur en carbone, alors qu'en Suède le taux de taxation n'est pas proportionnel à la teneur en énergie des combustibles.

Graphique 5 - Émissions de CO₂ par millions d'euros de taxes sur l'énergie, prix déflatés

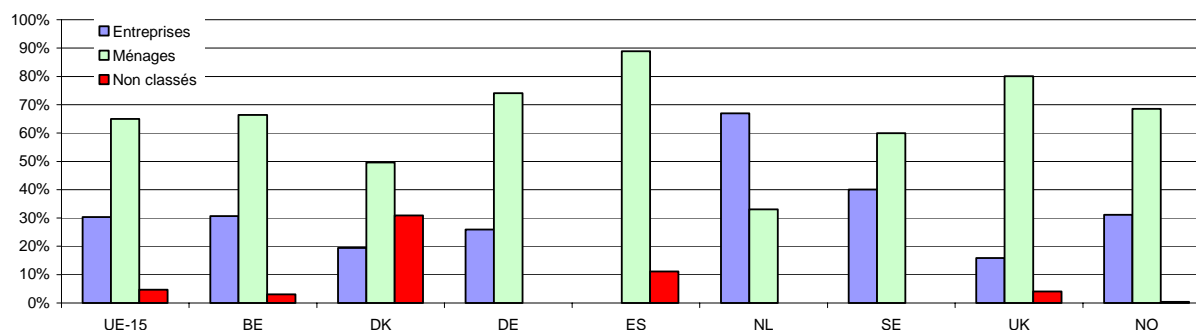


Taxes sur les transports: les ménages en payent la majeure partie

En 2003, les taxes sur les transports représentaient 21% de l'ensemble des taxes environnementales de l'UE-25, l'UE-15 en acquittant presque la totalité. Cela représente 1,9% du total des prélèvements et cotisations sociales, soit 56 milliards d'euros (dont 55 milliards d'euros pour l'UE-15). Plus de 65% de ces recettes ont été perçues sur les ménages de l'UE-15. Le graphique 6 montre qu'il n'y a qu'aux Pays-Bas que les entreprises sont les plus grands payeurs de taxes sur les transports. Les taxes sur la voirie, les véhicules à moteur, l'immatriculation des véhicules à moteur et les importations de véhicules sont généralement incluses dans les statistiques. Au Royaume-Uni par exemple, la plus grande part des

recettes de la fiscalité des transports provient du droit d'accise sur les véhicules. Les taxes payées par les ménages au sein de l'UE-15 ont augmenté considérablement depuis 1995, mais seulement de quelques % ces dernières années, comme le montre le tableau 4 de l'annexe. Quand on compare les taxes sur les transports payées par les ménages au revenu disponible, on constate une augmentation générale de leur part, à l'exception de l'Espagne. Environ 1% du revenu disponible net est consacré aux taxes sur les transports, sauf au Danemark et en Norvège, où les ménages consacrent un peu plus de 2% de leur revenu disponible aux taxes sur les transports.

Graphique 6 - Part du total des taxes sur les transports pour le secteur des entreprises et les ménages, 2003

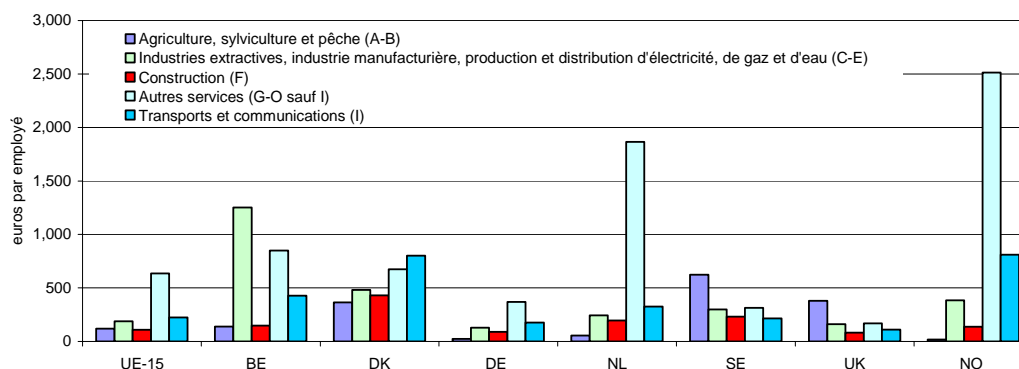


Remarque: BE: 2002, DE: 2001, NO: données préliminaires de 2001

Au sein de l'UE-15, comme le montre le graphique 7, les entreprises payent en moyenne moins de 1 300 euros par employé de taxes sur les transports. Aux Pays-Bas et en Norvège, les autres services (sections G à O sauf I de la NACE) payent presque 2 000 et 2 500 euros de taxes sur les transports, ce qui est bien au-delà de la moyenne européenne de 600 euros par employé. En Belgique, les secteurs des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (sections C à E de la NACE) payent un peu

plus de 1200 euros par salarié, ce qui est élevé pour les pays présentés. En ce qui concerne les exonérations, elles sont principalement applicables aux moyens de transport publics. En Belgique et aux Pays-Bas, certains véhicules agricoles sont exonérés des taxes supplémentaires et de la taxe de circulation. Au Danemark, les véhicules électriques sont exonérés de taxe d'immatriculation et en Allemagne et en Suède ces types de véhicules sont exonérés de taxes sur les véhicules pendant 5 ans.

Graphique 7 - Taxes sur les transports en 2003 en euros par employé et par branche d'activité



Remarque: BE: 2002, DE: 2001 et NO: données préliminaires de 2001

Annexe: Tableaux

Tableau 1: Taxes sur l'énergie de 1995 à 2003, en millions d'euros

	UE-15	BE	DK	DE*	ES	NL	SE	UK	BG	NO**
Agriculture, sylviculture et pêche (A-B)										
1995	3,238	:	:	944	304	54	178	96	:	:
2000	2,253	32	:	:	324	195	235	110	20	40
2001	2,208	32	:	:	363	161	201	98	23	50
2002	2,509	33	112	:	407	152	225	101	:	:
2003	2,734	:	116	:	439	154	226	78	:	:
Industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (C-E)										
1995	11,029	:	:	1,480	492	665	474	2,256	:	:
2000	13,810	98	:	:	807	747	576	3,259	29	522
2001	14,658	99	:	:	868	939	537	3,240	39	529
2002	15,245	99	329	:	908	823	574	3,526	:	:
2003	16,334	:	348	:	944	885	605	3,272	:	:
Construction (F)										
1995	5,229	:	:	1,293	199	113	154	786	:	:
2000	6,188	168	:	:	247	174	230	1,639	14	98
2001	6,091	169	:	:	252	100	230	1,610	16	87
2002	7,338	171	140	:	275	96	261	2,069	:	:
2003	7,548	:	146	:	295	106	270	1,980	:	:
Autres services (G-O sauf I)										
1995	20,631	:	:	4,241	880	700	717	3,502	:	:
2000	26,585	649	:	:	1,134	1,320	1,102	6,359	40	446
2001	26,490	652	:	:	1,083	1,205	1,057	6,273	42	585
2002	27,150	660	917	:	1,109	1,218	1,132	6,109	:	:
2003	27,108	:	964	:	1,142	1,165	1,211	5,566	:	:
Transports et communications (I)										
1995	22,017	:	:	3,173	2,033	686	420	4,403	:	:
2000	36,771	1,199	:	:	2,543	887	699	9,283	86	660
2001	36,139	1,203	:	:	2,621	840	643	8,703	123	570
2002	38,258	1,221	344	:	2,887	868	705	9,680	:	:
2003	38,526	:	358	:	3,112	892	739	9,178	:	:
Ménages										
1995	80,500	:	:	18,045	3,335	2,705	2,707	12,383	:	:
2000	94,556	1,611	:	:	4,853	4,173	3,305	23,629	58	1,461
2001	96,612	1,628	:	:	5,127	4,894	3,202	22,603	85	1,480
2002	96,639	1,638	2,975	:	5,667	5,103	3,407	20,880	:	:
2003	99,303	:	3,000	:	5,781	5,421	3,540	19,064	:	:

* DE: comprend uniquement les taxes sur l'énergie relatives aux transports. **NO: données préliminaires.

Tableau 2: Consommation finale d'énergie en 2003 en milliers de tonnes d'équivalent pétrole (TEP)

	UE-15*	BE	DK	DE*	ES*	NL	SE	UK	BG	NO
Entreprises	740,741	28,067	10,643	153,208	76,495	41,036	26,459	106,277	7,094	14,145
Ménages	262,272	9,865	4,318	76,911	13,768	10,496	7,654	44,324	2,271	3,810

*UE-15, pour DE et ES valeur provisoire

Tableau 3: Revenu disponible net de 1955 à 2003, en millions d'euros

	BE	DK*	DE*	ES	NL	SE	UK*	BG	NO
1995	136,790	68,002	1,239,999	291,517	166,442	97,448	579,395	7,623	54,790
2000	148,422	74,978	1,322,160	392,445	205,198	123,680	1,010,698	7,300	76,570
2001	155,052	79,566	1,374,090	417,093	226,407	123,049	1,054,582	8,371	79,147
2002	157,095	82,312	1,388,530	442,812	231,535	:	1,073,145	:	92,565
2003	157,102	86,383	1,417,730	468,487	230,907	:	1,023,458	:	:

*DK, DE et UK: incluent les institutions à but non lucratif au service des ménages dans le revenu disponible net.

Tableau 4: Taxes sur les transports de 1995 à 2003, en millions d'euros

Agriculture, sylviculture et pêche (A-B)	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	403	:	:	55	:	11	36	56	:
2000	559	11	:	42	:	13	63	108	3
2001	514	12	:	44	:	17	59	85	2
2002	670	12	32	:	:	15	63	86	:
2003	791	:	32	:	:	15	63	100	:
Industries extractives, industrie manufacturière, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (C-E)	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	1,400	:	:	328	:	67	16	135	:
2000	1,655	74	:	262	:	93	34	237	35
2001	1,617	79	:	298	:	84	32	189	35
2002	1,322	83	47	:	:	77	34	169	:
2003	1,200	:	48	:	:	83	37	150	:
Construction (F)	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	1,247	:	:	266	:	82	28	111	:
2000	1,647	31	:	215	:	112	52	287	28
2001	1,359	33	:	229	:	122	49	139	18
2002	1,259	35	68	:	:	103	52	131	:
2003	1,256	:	69	:	:	94	54	117	:
Autres services (G-O sauf I)	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	8,769	:	:	1,096	:	1,191	63	1,074	:
2000	11,173	268	:	1,042	:	1,956	117	1,349	420
2001	10,887	281	:	1,219	:	2,122	110	852	505
2002	10,399	296	181	:	:	1,928	117	695	:
2003	11,308	:	185	:	:	2,033	122	664	:
Transports et communications (I)	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	2,067	:	:	411	:	117	31	248	:
2000	2,807	108	:	363	:	150	59	508	145
2001	1,957	118	:	378	:	151	55	121	160
2002	2,152	126	141	:	:	142	59	197	:
2003	2,127	:	144	:	:	157	62	202	:
Ménages	UE-15	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO*
1995	22,527	:	:	4,903	1,513	907	260	3,410	:
2000	32,389	1,084	:	5,091	2,452	1,203	485	6,145	1,495
2001	34,973	1,179	:	6,208	2,565	1,092	456	6,174	1,583
2002	35,598	1,196	1,331	:	2,594	1,129	485	6,483	:
2003	35,794	:	1,221	:	2,768	1,174	505	6,220	:

* NO données préliminaires.

Tableau 5: Les émissions de CO₂ du secteur des transports et communications de 1995 à 2002, en milliers de tonnes

	BE	DK	DE	ES	NL	SE	UK	NO
1995	8,362	16,480	32,889	13,510	24,259	12,767	70,100	16,276
2000	8,730	24,541	35,482	17,947	29,398	12,476	89,198	20,124
2001	:	23,433	34,717	:	29,727	:	86,904	21,041
2002	:	25,374	34,676	:	30,066	:	:	:

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Comptes environnementaux – compte satellite des comptes nationaux Le cadre central - les comptes nationaux - présente l'évolution d'une économie dans le temps. Si des aspects environnementaux étaient directement intégrés dans les comptes nationaux, ceux-ci seraient surchargés d'informations. Une approche par comptes satellites est donc appliquée, ce qui laisse une certaine liberté conceptuelle pour compiler les comptes. Les comptes satellites, dans le cas présent les comptes environnementaux, peuvent donc être directement reliés à des statistiques économiques et environnementales appropriées et fournir des comptes harmonisés comparables pour tous les pays appliquant cette méthodologie¹.

Les taxes environnementales sont définies en tant que *taxe dont l'assiette est une unité physique ou une valeur de remplacement de quelque chose ayant un impact négatif spécifique et prouvé sur l'environnement*². Source de données: Eurostat, les taxes environnementales par branche d'activité.

L'emploi total (SEC 1995, 11.11-12) comprend toutes les personnes - aussi bien salariés que travailleurs indépendants - exerçant une activité productrice rentrant dans la frontière de production du système. Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Source de données: comptes nationaux.

Le revenu national disponible net (SEC 1995, 8.95) est égal au revenu national net (aux prix du marché) diminué des transferts courants (impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., cotisations sociales, prestations sociales, autres transferts courants) versés à des unités non résidentes, et augmenté des transferts courants reçus du reste du monde par des unités résidentes. Source de données: comptes nationaux.

Les émissions de dioxyde de carbone sont calculées selon le principe de résidence, conformément aux règles des comptes nationaux. Ceci veut dire que les émissions couvertes proviennent des activités économiques nationales et sont attribuées à ces dernières. Source de données: la NAMEA air d'Eurostat.

La consommation finale d'énergie comprend l'énergie consommée par le secteur des transports, le secteur industriel, commercial, agricole, public et les ménages mais exclut les livraisons au secteur de la conversion de l'énergie et au secteur de l'énergie eux-mêmes. Source de données: Eurostat, statistiques de l'énergie.

Analyse statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE)

A	Agriculture, chasse, sylviculture
B	Pêche
C	Industries extractives
D	Industrie manufacturière
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F	Construction
G	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques

H	Hôtels et restaurants
I	Transports et communications
J	Activités financières
K	Immobilier, location et services aux entreprises
L	Administration publique; sécurité sociale obligatoire
M	Éducation
N	Santé et action sociale
O	Services collectifs, sociaux et personnels

Qualité des données Dans les comptes nationaux, les taxes ne sont pas réparties selon les différentes branches d'activité, mais déduites du calcul de la somme du PIB. Les comptes nationaux comptabilisent les taxes pendant la période où elles deviennent exigibles. Les statistiques présentées dans ce numéro de *Statistiques en Bref* appliquent ce principe, mais certains pays enregistrent les taxes selon une comptabilité de caisse. Toutefois, les données de chaque pays ont été comparées avec les statistiques existantes et s'avèrent satisfaisantes. Les techniques de répartition de ces pays sont pour ainsi dire similaires. Ont été utilisés des tableaux des ressources et des emplois et des tableaux des entrées et des sorties. Certains pays gèrent les taxes en examinant chacune d'elle puis les attribuent ainsi à l'utilisateur final. Les statistiques sur la fiscalité environnementale par branche d'activité obéissent au principe de résidence des comptes nationaux, toutefois, il demeure difficile en pratique de différencier convenablement les taxes payées par les résidents de celles perçues de l'étranger.

Les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) ont été utilisés dans le graphique 5 pour la déflation des taxes sur l'énergie afin d'établir le rapport d'intensité aux prix réels. Les IPCH prennent l'année 2000 comme année de référence et pour la présente publication un passage à 1995 comme année de référence a été opéré. Étant donné que seul l'index lui-même était disponible, le passage à l'année 1995 comme année de référence a engendré des écarts d'arrondi. Il est à noter que la période qui s'étend de 1995 à 2000 est courte au regard de l'importance des répercussions sur les prix à la consommation.

Estimations Les agrégats relatifs à l'UE-15 pour les taxes sur l'énergie et le transport ont été estimés sur le total des recettes fourni par les services de la Commission (Eurostat et la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière). Une moyenne a été calculée et attribuée à la branche d'activité correspondante.

Autres sources Les informations sur les exonérations spécifiques aux pays sont extraites de la base de données de l'OCDE/AEE sur des instruments utilisés en matière de politique environnementale et de gestion des ressources naturelles.

Les informations spécifiques aux pays supplémentaires ont été tirées des rapports suivants:

Étude des taxes environnementales dans les comptes de l'environnement au Royaume-Uni. ONS 2006.

Comptes économiques et environnementaux norvégiens (NOREEA) projet 2003. Statistiques Norvège 2004.

Taxes environnementales et subventions préjudiciables à l'environnement. Statistiques Suède 2000.

1. "Handbook of National Accounting – Integrated Environmental and Economic Accounting 2003". Nations Unies, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économique et Banque mondiale. 2005 Final Draft

2. "Environmental taxes – A statistical guide" Eurostat 2001

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Environnement et énergie/Données](#)

Environnement et énergie



Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

L'auteur souhaite remercier les experts suivants pour leurs précieux commentaires et éclaircissements: Guy Vandille du Bureau fédéral du plan, Belgique, Ursula Lauber de L'Office fédéral de statistiques, Allemagne, María Luisa Egido Martín de l'Institut National de Statistique, Espagne, Danguole Krepstulienė de Statistiques Lituanie, Christian Ravets, Nikolaos Roubanis, Anna Maciura et l'équipe des comptables de l'environnement d'Eurostat.